

6H57

Société par actions simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : 23 rue du Justemont
57175 GANDRANGE
922 592 522 RCS THIONVILLE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 JANVIER 2024**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 9 930 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :

En totalité au compte « **Report à nouveau** »

9 930 euros

Qui s'élève ainsi à 9 930 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 janvier 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Grégory HOHL

